

## APPARTEMENT EN SOUS-SOL – EXIGENCES EN MATIÈRE DE RÉSISTANCE AU FEU ET DE FENÊTRES DE SORTIE

Veillez noter que le plan complet de l'appartement aménagé au sous-sol doit être conçu conformément au Code national du bâtiment du Canada et aux règlements municipaux (arrêtés) de Fredericton.

### Construction du plafond

Solives installées à une distance 3/4, remplies de matelas isolant (en lisières).

Métal profilé souple à 8 po centre en centre (c. c.)

Placoplâtre 5/8 po d'épaisseur, résistant au feu.

### Construction des murs

Structure de bois boulonné 2 po sur 4 po avec matelas isolant de 3 1/2 po et placoplâtre 5/8 po d'épaisseur, résistant au feu, **de chaque côté**.

Métal profilé souple à 16 po c. c. sur un côté de la structure.

Les portes de service (p. ex., porte de la salle de lavage) doivent avoir une cote de résistance au feu de 20 minutes, être solides et munies d'un dispositif de fermeture automatique. Chaque porte doit être munie d'un pêne dormant.

### Exigences pour les fenêtres des chambres

Pour obtenir suffisamment de lumière naturelle, le verre de la fenêtre (partie non obstruée) doit équivaloir à au moins 5 % de la superficie de la pièce. Pour les besoins d'évacuation, au moins une fenêtre doit fournir une **ouverture non obstruée** d'au moins 380 mm (15 po) de haut ou de large et une superficie de 0,35 m<sup>2</sup> (3,8 pi<sup>2</sup>). La fenêtre doit s'ouvrir de l'intérieur sans outil ou technique spéciale.